

- Bièvres
- Buc
- Fontenay-le-Fleury
- Jouy-en-Josas
- Les Loges-en-Josas
- Rocquencourt
- Saint-Cyr-l'Ecole
- Toussus-le-Noble
- Versailles
- Viroflay



## DECISION

N°2005- 09- 04

Nos Réf. : Administration Générale / GL  
Décision/assurance

### **Le Président,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10,

**Vu** la délibération en date du 15 janvier 2003 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre, dans une limite de 90 000 euros H.T. »,

**Considérant** qu'il convient d'étendre la garantie relative au conducteur et à l'usage privé de trois véhicules de fonction de marque Renault et Citroën de type Mégane et Saxo,

### Décide

**Art. 1er.** – Un avenant n°4 au contrat est passé avec la société d'assurance SMACL, dont le siège social est situé 141 avenue Salvador Allende à Niort (79031), pour étendre la garantie relative au conducteur et à l'usage privé de trois véhicules de fonction de type Mégane et Saxo,

**Art. 2 -** Le prix de la prestation donne lieu au versement d'une cotisation annuelle de 1 097,56 Euros T.T.C., selon l'indice du tarif en vigueur ce jour.

**Art. 3 -** Monsieur le Président, en vertu de la délibération du 15 janvier 2003 susvisée, est autorisé à signer l'avenant au contrat.

**Art. 4. –** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

**Art. 5 –** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en deux exemplaires à Versailles, le **29 SEP. 2005**



Le Président,

*Etienne Pinte*  
**Etienne PINTE**  
Député-Maire